

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 19 septembre 2025

Premier inventaire national des friches Bilan annuel au 1^{er} avril 2025

Le Cerema met à disposition, à la demande du ministère chargé de la Transition écologique, un inventaire national des friches, utile pour les collectivités, les services de l'État et les acteurs privés pour aménager tout en maîtrisant la consommation de foncier.

Pour la première fois, cet inventaire, alimenté au niveau national par le Cerema et par l'intégration des données de 20 observatoires locaux, permet de dresser un état des lieux et des enseignements nationaux. L'ensemble des données est disponible via le service en ligne du Cerema, Cartofriches.

À retenir

15 000 friches recensées, soit 60 000 ha cumulés

Ces 15 000 friches sont localisées à la parcelle et identifiées par le Cerema ou via un observatoire local.

À noter, 13 000 terrains supplémentaires (environ 60 000 ha supplémentaires) sont également identifiés, mais n'ont pas encore fait l'objet d'un contrôle validant leur statut de friches.

Entre 80 000 et 140 000 ha de friches en France

C'est la surface totale de friches en France estimée par le Cerema sur la base des données consolidées.

20 000 hectares

Pour rappel, c'est la consommation foncière moyenne des 5 dernières années en France

Une friche, qu'est-ce-que c'est ?

Introduit par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, une « friche » est définie au sein du Code de l'urbanisme (art L.111-26) comme « tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables ». Il s'agit le plus souvent de friches d'origines industrielles, commerciales, d'habitat, ou autres espaces désaffectés.

Bilan annuel de l'inventaire national des friches

Sur la base des 15 000 friches recensées (60 000 ha cumulés) dont 9 000 friches par les observatoires locaux :

- **33 % de friches sont des friches issues de l'habitat, 22 % sont des friches issues d'activités industrielles**
Si les friches d'habitat sont plus nombreuses, ce sont les friches industrielles qui représentent la plus grande part en surface (50 %).
- **28 % des friches recensées par les observatoires locaux (soit 2 400 friches, 8 000 ha) font déjà l'objet d'un projet de reconversion**
Dit autrement, les recensements locaux réalisés par les collectivités sont suivis d'un effet de mobilisation de ces friches pour des projets d'aménagement portés via les collectivités ou des porteurs de projets privés.

Principaux enseignements

Le Cerema estime entre **80 000 à 140 000 ha de friches disponibles en France**, dont **50 % des friches seraient potentiellement mobilisables pour l'industrie et 33 % pour le logement**.

- 4 500 friches soit 37 000 ha (53 % des friches aujourd'hui sans projet) ont un indice de mutabilité important pour un usage industriel.
- 3 000 friches soit 2 000 ha (35 % des friches sans projet) ont un indice de mutabilité important pour la construction de logements. Ainsi, les friches constituent bien une réponse aux besoins en logement notamment en zones tendues, compatible avec la maîtrise de la consommation foncière.
- 1 500 friches (18 % des friches sans projet) pourraient potentiellement faire l'objet d'une démarche de renaturation.
- 5 800 ha de friches ont bénéficié du Fonds vert et du plan de relance contribuant à la production cumulée entre 2021 et 2024 de :
 - 13,6 millions de m² de logements,
 - et 10.3 millions de m² de surfaces économiques (bureaux, activités, commerces, etc.).

La remise en état d'une friche coûterait en moyenne 540 000 euros/hectare pour produire des logements, locaux, équipements publics ou espaces verts (estimation à partir des dossiers de 2023).

En savoir plus

Le service Cartofriches, développé par le Cerema à la demande du ministère chargé de la Transition écologique, constitue l'inventaire national des friches urbaines (industrielles, commerciales, d'habitat, tertiaires, etc.). Il est conçu pour faciliter le repérage, la qualification et la réutilisation des sites en friche.

Accédez à Cartofriches : <https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/>

Retrouvez l'ensemble du bilan et des enseignements de l'inventaire national des friches :

Les synthèses – Inventaire national des friches : état des lieux et enjeux

<https://www.cerema.fr/fr/presse/document/inventaire-national-friches-etat-lieux-enjeux>

Retrouvez la Synthèse pour l'année 2024 de la consommation foncière en France :

<https://www.cerema.fr/fr/presse/document/consommation-fonciere-etat-lieux-enjeux>

Retrouvez les principaux enseignements des près de 1 400 projets soutenus par le Fonds Friches en 2021 et 2022 : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/recyclage-friches-quels-enseignements-centaines-projets>

France Foncier + recense les disponibilités foncières et immobilières à vocation économique. Le foncier identifié se concentre sur les terrains pouvant être rapidement mis à disposition pour des projets, qu'ils soient ou non en friche. La nature du foncier recensé recoupe partiellement l'inventaire national des friches. <https://www.cerema.fr/fr/actualites/france-foncier-foncier-economique-disponible-echelle>



Au cœur des missions qui lui sont confiées par les ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, le Cerema accompagne les territoires dans leur adaptation au changement climatique grâce à une expertise et des solutions de référence.

Le Cerema, référent public en aménagement, accompagne l'État, les collectivités et les entreprises pour l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques publiques nationales et de projets territoriaux adaptés au climat de demain.

Il dispose d'une approche globale pour conseiller, innover et fédérer dans 6 domaines d'activité : aménagement et stratégies territoriales, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral.

Ses équipes multidisciplinaires sont présentes sur les territoires de l'Hexagone et des Outremer avec 27 implantations.

www.cerema.fr



CONTACT PRESSE

Laila Kalai, Responsable communication
laila.kalai@cerema.fr – 06 64 53 80 42